Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	27

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUËT, Sylvie LEROY, Gérard BÉRRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUERARD, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie RICHARD, Valérie BÉRRÉE, Anne BRIONNE, Pascal MOISAN, Julien CHARON, Anaïs ANGÉ, Sophie CHAPRON, Nicola VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER, Julien BOIVIN, Jean-Yves GOUILLET

Excusés ayant donné procuration : Thierry BERTRAND à Pascal MOISAN, Véronique DUTAY à Odette GUILLARD

Absents : Vanessa BEAUJOUAN, Frédéric PAULY

A été nommée secrétaire : Joël TARDIF

2026-0503-029 – Aménagement – cadre de vie : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2024

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu.

Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport,
Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui introduit les indicateurs de performance des services,
Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi que les articles D2224-1 à D2224-5 qui stipulent que « *le Maire présente au conseil municipal [….] un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif* »
Vu le rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif 2024 établi par Brocéliande Communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503029-DE

Ce rapport sera transmis aux services Préfectoraux en même temps que la présente délibération.
Les données de ce rapport seront ensuite éditées sur le portail de l'observatoire national des services d'eau et assainissement

Résultat du vote : unanimité = prend acte

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Joël TARDIF